

ci-après dénommé(s) l'« Agence ».

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET DE LA VENTE

Le Vendeur déclare être le propriétaire intégral du bien vendu. S'il devait s'avérer que le Vendeur ne devait pas être le propriétaire intégral du bien vendu, il s'engage à se porter fort pour le(s) autre(s) coindivisaire(s) non listé(s) ci-avant.

Le Vendeur vend en pleine propriété à l'Acquéreur, qui l'accepte, selon les modalités et conditions contenues dans le présent compromis, le bien immobilier tel que décrit ci-dessous (ci-après désigné comme le « Bien ») :

DESCRIPTION :

ADRESSE :

DONNÉES CADASTRALES :

Cadastre de la Commune de :

Section :

De :

Nr. cadastral :

Contenance (approximative) :

Commentaires éventuels :

LOCATION :

Le bien est actuellement loué : oui non

